REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
-:-:-:-:-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-:-:-:-

DECRET N° 76-80 du 15 Mars 1976

chargeant le Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports de l'intérim du Ministre de l'Enseignement du Premier Degré

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Pour compter du 16 Mars 1976, le Capitaine François KOUYAMI, Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports assurera l'intérim du Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, pendant l'absence du Commandant Vincent GUEZODJE.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Mars 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - CNR 4 - IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chano. 5 - DPE6 DGAJL-INSAE 6 - Ministères 15 - SPD 2 - JORPB 1.